



Verband Schweizerischer Einwohnerdienste (VSED)  
Association suisse des services des habitants (ASSH)  
Associazione svizzera dei servizi agli abitanti (ASSA)  
Associazioni svizra dals servetschs als abitants (ASSA)

# Rapport annuel de la présidente

Année de référence du 1<sup>er</sup> avril 2022 au 31 mars 2023



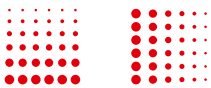
**« Les chemins se font  
en les parcourant. » Franz Kafka**

L'année passée a été placée sous le signe du développement de notre association. Comme nous l'avons expliqué dans le rapport séparé «L'ASSH du futur», notre association de milice a atteint ses limites depuis un certain temps déjà. Ceci en raison de la charge de travail en constante augmentation pour les membres du comité. De plus, avec l'augmentation du nombre de membres et la diversité de l'offre de formation continue, la fonction de trésorier ne peut plus être assumée par le poste de milice. Le comité a organisé divers ateliers avec un accompagnement externe pour compléter les résultats de l'enquête menée par la société Social Design auprès des membres en été 2021.

Afin que les membres puissent participer directement au développement de l'ASSH, un atelier d'une journée entière a été organisé le 1<sup>er</sup> juillet 2022 pour recueillir les attentes et les idées. Une vingtaine de membres ont élaboré l'avenir de l'ASSH au sein de trois groupes de travail. Il en est ressorti, ici aussi, que l'harmonisation du droit d'annonce et une loi fédérale sur l'annonce figuraient en premier plan sur la liste des souhaits. Une priorité élevée est également accordée au renforcement de notre profession, à une formation continue certifiée

et à l'établissement d'un réseau par le biais duquel les membres peuvent échanger des connaissances spécialisées et faire valoir leurs compétences. Le souhait d'une plus grande participation des membres est très réjouissant, d'autant plus que la Confédération et les cantons poursuivent leurs stratégies de numérisation. Celles-ci se basent sur la «Tallinn Declaration on eGovernment», que la Suisse a signée en 2017 avec les gouvernements de l'UE et des pays de l'AELE. La Déclaration de Tallinn s'appuie sur cinq principes, dont le principe «once-only». Celui-ci stipule que les mêmes données ne doivent si possible être saisies et gérées que par un seul organisme. De plus, les processus doivent être standardisés, numériques et continus (interopérables), transparents, fiables et sûrs.

La promotion de la numérisation est également la raison pour laquelle l'ASSH a été de plus en plus sollicitée ces derniers mois pour participer à des projets de numérisation. Toutefois, ces demandes sont généralement faites à très court terme, ce qui rend la planification difficile. Avec l'introduction d'un secrétariat, le comité espère obtenir un soutien dans les tâches opérationnelles et administratives ainsi que dans la mise en place



d'autres prestations de service pour les membres. Les derniers mois ont été extrêmement chargés: outre les affaires courantes, le comité a dû clarifier différentes questions organisationnelles et juridiques en rapport avec l'introduction éventuelle d'un secrétariat, définir et prioriser les tâches, préparer les modifications des statuts, rassembler des données chiffrées, demander des offres et mener des entretiens avec des prestataires.

La citation mentionnée au début de ce rapport résume bien la situation: «Les chemins se font en les parcourant». Il est important de toujours emprunter courageusement de nouvelles voies plutôt que de rester sur les sentiers battus. L'ASSH a été fondée il y a 74 ans. Le comité est convaincu que le moment est venu d'oser franchir de nouvelles étapes et d'orienter l'association vers l'avenir.

En plus d'une année associative intense, la charge de travail des services des habitants est restée généralement élevée. Au lendemain de la levée des mesures Covid, nous avons dû constater que les événements suivants nous submergeaient déjà et nous occuperaient encore pendant des mois: la guerre en Ukraine, le manque de personnel qualifié et la pénurie d'énergie.

Peu après le début de la guerre en Ukraine, des centaines de réfugiés arrivaient déjà chaque jour d'Ukraine et faisaient la queue aux guichets des services des habitants. Le statut S a été ancré dans la loi en 1998 à l'article 4 et aux articles 66 et suivants de la loi sur

l'asile après les guerres des Balkans, mais n'a jamais été appliqué dans la pratique. Au printemps 2022, le statut S a été activé, en quelque sorte «par simple pression d'un bouton», pour les personnes ayant fui l'Ukraine. L'ensemble du processus a dû être défini à un rythme accéléré à tous les niveaux fédéraux et les départements spécialisés, et les responsabilités ont dû être clarifiées. Il fallait notamment définir les premiers points de contact et les formalités. En outre, la nouvelle catégorie S a dû être activée dans les différents registres de personnes afin de permettre la saisie et la transmission des données. La communication avec les réfugiés a été un grand défi; celle-ci a souvent été possible grâce à des applications de traduction et à beaucoup de patience. La population a également dû faire preuve de patience aux guichets. De plus, en raison du manque d'énergie, la température des locaux a dû être fortement réduite, ce qui n'était pas agréable en cette période de froid.

Comme si cela ne suffisait pas, l'immigration a été importante. En raison de l'évolution démographique et de la levée des mesures Covid, le besoin de main-d'œuvre et de personnel qualifié a de nouveau augmenté, ce qui a donné lieu à des conséquences notables pour les services des habitants. La mobilité accrue au sein de la population se reflète également dans les **statistiques de l'OFS**. La pénurie de personnel qualifié a même atteint les services des habitants: certains membres ont eu du mal à pourvoir les postes vacants avec des spécialistes au cours de l'année sous revue.

## Chiffres-clé 2022 (état au 14.3.2023)

Nombre de membres	
Membres actifs	953
Membres passifs	22
Membres d'honneur	2
Augmentation des membres actifs depuis 2022	28
Site internet	
Nombre de visites	38'222

Séances et représentations	
Séances du comité d'une journée	6
Séances du comité de deux jours	2
Représentations dans des commissions et groupes de travail (en partie en ligne)	160
Demandes spécialisées	
Demandes	297



---

## Font partie du comité :

- **Carmela Schürmann** (Winterthur), présidente, div. groupes d'accompagnement et comités
- **Dominique Monod** (Lausanne), 1<sup>er</sup> vice-président, Médias Suisse romande
- **Theres Fuchs** (Gelterkinden), 2<sup>e</sup> vice-présidente, comité de projet eDéménagementCH et groupe d'accompagnement comité d'experts, groupe spécialisé eCH, groupe d'accompagnement OFCOM, groupe d'accompagnement Amicus, papier de sécurité
- **Corinne Schär** (Zofingen), secrétariat, recommandations, groupe d'accompagnement Amicus
- **Matthias Beuttenmüller** (Soleure), communication, médias, site internet, groupe d'accompagnement OFCOM
- **Massimo Cavalleri** (Capriasca), «Première aide», contact et informations pour les membres du Tessin, comité d'experts NAD (représentation pour la Suisse italophone)
- **Angelina Düring** (Saint-Gall), «Première aide» pour les questions techniques, comité d'experts NAD, groupe spécialisé eCH Annonce, groupe d'accompagnement OFCOM
- **Heinz Gallus** (Coire), trésorier, comptabilité, mutations
- **Luis Gomez** (Langenthal), responsable de la formation continue
- **Dieter Hofbauer** (ville de Bâle), monitoring des consultations, groupe spécialisé eDéménagementCH, groupe spécialisé eCH, groupe d'accompagnement OFS, comité d'experts NAD
- **Sarah Honsberger** (La-Chaux-de-Fonds), informations, comité technique NAD, formation continue pour les membres romands, comité d'experts NAD (représentation pour la Suisse romande), groupe d'accompagnement OFS, groupe d'accompagnement UPI
- **Rizwan Khokhar** (La-Tour-de-Peilz) Site internet (français), informations, formation continue pour les membres de la Suisse romande

Tous les membres du comité ont pris en charge des projets supplémentaires en fonction de la situation, ont été membres de groupes de travail ad hoc ou ont participé à des prises de position lors de consultations et d'auditions.

Le comité a été soutenu par plusieurs membres: Katrin Aeberhard (groupe spécialisé eCH), Walter Allemann (groupe spécialisé eCH), Marc Deflorin (administration des membres et finances), Oliver Ehrat (organisation de la formation continue en Suisse alémanique), Sabrina Fuhrer (eCH, eDéménagementCH), Alexander Ott et son équipe (cours sur le droit des étrangers et les fal-

sifications de documents d'identité) Stephan Wenger (consultation des assurés) ainsi que des membres de Suisse romande qui s'engagent dans les cours de formation continue en Suisse romande (Sandra Berclaz, Martine Fellay, Anais Horvath, Claudine Joye, Véronique Mooser, Coralie Robatel, David von Niederhäusern).



## 73<sup>e</sup> Assemblée générale

Après deux annulations liées au coronavirus, l'assemblée générale de Genève a pu avoir lieu à la troisième tentative au «Stade de Genève». Nous remercions chaleureusement le comité d'organisation de Genève, composé de Séverine Mondo et Nathalie Riem, qui ont toutes deux fait preuve de beaucoup de patience. En raison d'un changement de programme de dernière minute, nous avons dû nous rendre au «Prime's Fine Food and Sport Bar» pour le dîner.

Cela s'est avéré être en quelque sorte un «plus», car le temps s'est montré sous son meilleur jour et nous avons pu prendre l'apéritif en plein air. De plus, nous avons été conduits à travers la ville par les navettes du FC Servette. L'assemblée générale a été ouverte avec éloquence en français par le vice-président Dominique Monod et Redouane Saadi, secrétaire général du canton de Genève, a adressé ses salutations à nos membres. Outre les trois exposés spécialisés «Développement et renouvellement SYMIC», «Cartes d'identité/NAV» et «Service national des adresses», David Chikvaidze, chef d'état-major du directeur de l'Assemblée générale des Nations Unies, nous a fait l'honneur de sa présence et a tenu une conférence sur le thème

«L'ONU à Genève et dans le monde». Outre de nombreux invités de l'administration fédérale et d'associations partenaires, nous comptons 109 membres venus de toute la Suisse (même du lointain canton Appenzell Rhodes-Extérieures). L'assemblée générale a adopté la modification des statuts permettant une co-présidence. Au sein du comité, notre secrétaire de longue date, Walter Allemann, a été remplacé par Corinne Schär, de Zofingue, qui s'est rapidement familiarisée avec son travail avec un grand engagement. Tous les membres actuels du comité ont été réélus et les réviseurs ainsi que la présidente ont été confirmés dans leurs fonctions pour deux années supplémentaires.

Les excursions du lendemain, avec une visite du quartier des organisations internationales et du jardin botanique, se sont déroulées par un magnifique temps estival – Genève s'est montrée sous son plus beau jour. Pour couronner le tout, nous nous sommes retrouvés pour un apéritif et un déjeuner à la prestigieuse Ecole Hôtelière de Genève, juste en face de la Croix-Rouge, où nous avons été gâtés par différents délices culinaires et où nous avons pu échanger «en famille».

Vous trouverez ci-dessous un bref aperçu des thèmes qui ont occupé l'association au cours de l'année écoulée:

1. **Service d'interrogation ASSH pour le contrôle de l'obligation de l'affiliation à une assurance-maladie de la LAMal**
2. **Livraison de données selon la LRTV ou l'ORTV à Serafe (groupe d'accompagnement OFCOM)**
3. **Annonces eCH**
4. **«Première aide» pour les demandes spécialisées**
5. **eDéménagementCH**
6. **Infostar – Accès des services des habitants par procédure d'appel**
7. **Comptes annuels, budget**
8. **Protection de l'enfant et de l'adulte (APEA)**
9. **Mutations de membres**
10. **Obligations de communiquer «Accès à l'information sur l'autorité parentale»**
11. **Service national des adresses pour l'administration publique**
12. **Papier de sécurité pour les documents des services des habitants**
13. **Numérisation**
14. **Consultations**
15. **Formation continue**
16. **SYMIC (programme TIC ERZ)**



## Voici un bref résumé des informations les plus importantes :

### 1. Service d'interrogation ASSH pour le contrôle de l'obligation de l'affiliation à une assurance-maladie de la LAMal (objet 18.3765)

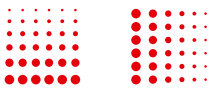
La motion pour la «création d'une base légale pour les services des habitants pour la consultation électronique de l'affiliation obligatoire à une assurance maladie» a été transmise le 10 mars 2020. L'OFSP examine comment le projet peut être mis en œuvre. Le 23 février 2022, l'ASSH s'était prononcée sur le projet de modification de la loi sur l'assurance-maladie (LAMal),

et plus précisément sur les domaines de l'échange de données et de la compensation des risques. Quelques assureurs-maladie ne se sont toujours pas annoncés pour la consultation, ce qui est irritant et inefficace pour les services des habitants. Jusqu'à présent, nous n'avons rien reçu de nouveau à ce sujet.

### 2. Livraison de données selon la LRTV ou l'ORTV à Serafe (groupe d'accompagnement OFCOM)

Avec le «groupe d'accompagnement Serafe/OFCOM» (composé notamment de plateformes cantonales, de fournisseurs de logiciels et de l'OFS), nous avons élaboré, lors de deux «séances spéciales eCH», une «solution de contournement» visant à pallier un grand nombre de lacunes relatives aux livraisons de données actuelles via eCH-02021. Selon le système actuel, les données doivent toujours être transmises à l'organe de perception dans les trois premiers jours ouvrables du mois (art. 67, al. 4, de l'Ordonnance sur la radio et la télévision (ORTV)). En outre, chaque livraison contient les données (entre autres les mutations) qui ont été modifiées depuis la précédente livraison. Une fois par année, à une date définie par l'OFCOM, le canton ou la commune transmet des données complètes. Jusqu'à aujourd'hui, les livraisons de données (complètes et les mutations) à Serafe se font par le biais de «eCH-0201». L'OFCOM reconnaît qu'il existe actuellement des

problèmes qui ne peuvent pas être résolus avec «eCH-0201». C'est pourquoi une adaptation est nécessaire. Les futures livraisons de données doivent être élargies. Les livraisons des données complètes doivent continuer à être effectuées via le nouveau «eCH-0201» élargi par un addendum. Les mutations doivent toutefois être effectuées à l'avenir via le «eCH-0020 forgiving». Les cantons ont été consultés fin mars 2023 par une lettre de l'OFCOM sur la date possible du changement. Ces nouvelles livraisons de données devraient permettre de résoudre de nombreux problèmes actuels. En outre, une solution sera élaborée en commun pour les «cas spéciaux» qui ne peuvent pas être livrés via les normes complétées par un addendum. Une solution rapide est nécessaire, d'autant plus que les services des habitants et les cantons doivent faire face à un surcroît de travail important avec cette tâche décidée en 2019 par la Confédération.



---

### 3. Annonces eCH

Le groupe de travail «Système d’annonce» a participé à l’élaboration de nouvelles versions du système d’annonce. Plusieurs ateliers spéciaux ont clarifié les problèmes de la norme élaborée pour la livraison des données et par l’OFCOM. Il s’agit des interfaces entre les services des habitants, les cantons et Serafe. Elles sont décrites dans le chapitre «Livraison de données selon la LRTV ou l’ORTV à Serafe (groupe d’accom-

pagnement OFCOM)». La «version du système d’annonce» comprend 17 normes, dont 6 ont fait l’objet d’une consultation publique. Parmi elles, on trouve la nouvelle norme eCH-0223, qui définit l’échange de données entre les services des habitants et les offices des migrations. De plus amples informations sur les normes sont **disponibles sur le site internet de l’association eCH**.

---

### 4. «Première aide» pour les demandes spécialisées

Au total, plus de 200 renseignements techniques ont été fournis l’année dernière. En Suisse alémanique, les demandes les plus fréquentes concernaient la question du domicile des personnes résidant dans les campings et des gens du voyage ainsi que les adresses postales sans séjour. En Suisse romande, quelques demandes ont porté sur l’inscription d’enfants placés par les autorités de protection de la jeunesse et vivant dans

des familles d’accueil ou des foyers. De même, il y a eu des demandes concernant des personnes arrivant d’une commune où elles avaient séjourné moins de trois mois et qui ne s’y étaient donc pas inscrites. La mise à jour prévue des exemples de cas, disponibles en allemand dans l’espace membres, a été entreprise, mais n’a pas encore pu être achevée par manque de capacité.

---

### 5. eDéménagementCH

Dans 21 cantons, eDéménagement est désormais au moins partiellement mis en œuvre (16 cantons avec plus de 90% de toutes les communes, 5 cantons avec moins de 90%). 4 cantons sont toujours en train d’introduire eDéménagement (NE, VD, VS, TI), tandis que GE s’abstient toujours de l’introduire. Entre-temps, plus de 400 déménagements sont annoncés chaque jour au moyen d’eDéménagement. eDéménagement est un avantage pour les habitants, car ils ne doivent pas se présenter au guichet de deux communes. Mais pour les communes d’arrivée, eDéménagement ne signifie pas moins de travail. Les documents manquants et les autres questions prennent souvent du temps. Aujourd’hui, chaque canton peut décider quels docu-

ments doivent obligatoirement être présentés. eDéménagement ne peut donc être achevé que si la personne qui s’annonce télécharge les documents requis. Les exigences des cantons qui souhaitent introduire eDéménagement donnent toujours lieu à des discussions. Le fédéralisme se manifeste dans les différentes lois cantonales sur l’enregistrement. Si un canton souhaite que des données spéciales de personnes soient annoncées, les frais de mise en place doivent être payés par ce canton lui-même. Souvent, cela n’est pas compris et crée des tensions. L’organe de coordination technique de l’ASSH n’est que rarement intervenu en 2022. Les questions ont pu être résolues rapidement, sans qu’il soit nécessaire de convoquer des séances.



---

## 6. Infostar – Accès des services des habitants par procédure d’appel (objet 14.034)

La connexion tant attendue des registres des habitants à Infostar est désormais à la disposition des fournisseurs de logiciels. La base légale se fonde sur l’article 43a du Code civil. La plupart des fournisseurs de logiciels l’ont déployée dans une version de l’année dernière. Si une commune n’a pas encore la possibilité de consulter les données nécessaires pour les arrivées, elle devrait prendre contact avec le service d’assistance du logiciel. Comme cela a déjà été exprimé antérieurement, des difficultés sont rencontrées avec le décalage temporel de l’interface, ce qui retarde par

fois le processus d’annonce. L’introduction d’«Infostar New Generation» devait permettre des consultations en temps réel. Malheureusement, ce projet est retardé pour une durée indéterminée. Malgré tout, nous avons créé, avec la procédure d’appel actuelle, les possibilités juridiques et techniques permettant de renoncer en principe à la présentation ou au dépôt des actes d’origine. Il convient toutefois de noter que les bases cantonales ne le permettent pas encore en partie et qu’elles devraient encore être adaptées. L’ASSH publiera prochainement une recommandation à ce sujet.

---

## 7. Comptes annuels, budget

Les comptes 2022 ont été clôturés avec un déficit de CHF 20’843.81, alors que le budget prévoyait une perte de CHF 22’325.00. Il est à noter que le déficit de l’assemblée générale à Genève de CHF 15’713.80 (après qu’aucune assemblée générale physique n’ait pu être organisée en 2020 et 2021) a été meilleur que budgétisé. En ce qui concerne la position du comité, des dépenses supérieures aux années Covid ont été enregistrées. En outre, des dépenses élevées sont liées à la complétion du comité. Les services fournis par

des tiers, comme l’analyse des besoins des membres de l’association et l’élaboration de la stratégie, ont également entraîné des dépenses supplémentaires. Elles étaient principalement liées à la professionnalisation ou à la mise en place du secrétariat de l’ASSH. La mise en œuvre des offres de formation et de formation continue en Suisse romande (groupe spécialisé Formation continue) a été effectuée avec succès, ce qui a provoqué une augmentation des dépenses.

---

## 8. Protection de l’enfant et de l’adulte (objet 11.449)

Le nouvel art. 449c al. 1 ch. 2 let. a CC prévoit que l’APEA communique immédiatement à la commune de domicile «l’application, la modification ou la levée de curatelles dès qu’elles sont devenues exécutoires». Lors d’un échange qui a eu lieu il y a déjà longtemps entre l’ASSH et la Conférence en matière de protection des mineurs et des adultes (COPMA), les problèmes avaient été exposés du point de vue de l’APEA. A l’ori-

gine, une ordonnance avait été envisagée pour régler d’autres détails. Le 22 février 2023, le Conseil fédéral a décidé la mise en vigueur au 1<sup>er</sup> janvier 2024. Il renonce en même temps à l’adoption de l’ordonnance, mais prévoit déjà une révision, raison pour laquelle une procédure de consultation est lancée. Un entretien entre la VSED et la COPMA est encore en suspens.



---

## 9. Mutations des membres

En 2022, le nombre de membres est passé de 925 à 953 (état: mars 2023). Cela correspond à une nouvelle augmentation d'environ 3 pour cent par rapport à l'année précédente. (En 2021, la croissance était de 4 pour cent). Nous serions heureux si, en tant que retraité, vous restiez fidèle à l'ASSH en tant que membre. Vous

pourrez ainsi continuer à participer à nos manifestations. Avec l'organisation future, nous prévoyons différentes opportunités pour cette catégorie de membres, afin de promouvoir ou de maintenir la mise en réseau et de créer une offre adaptée.

---

## 10. Obligation de communiquer «Accès à l'information sur l'autorité parentale» (objets 21.3981)

Le rapport du Conseil fédéral, auquel nous avons fait référence dans le dernier rapport annuel, analyse les différentes variantes d'une mise en œuvre de l'échange d'informations sur l'autorité parentale. Lors d'un échange avec l'Office fédéral de la justice, l'ASSH a pu clarifier différentes questions et aborder les besoins et

les défis du point de vue des services des habitants. Dans le cadre d'une étude mandatée par la Confédération, le bureau BASS clarifie si et comment l'échange d'informations sur l'autorité parentale peut se faire par le biais des registres des habitants.

---

## 11. Service national des adresses pour l'administration publique

La Confédération prévoit de mettre en place un service national des adresses pour l'administration publique, afin que les autorités et les services administratifs des cantons et de la Confédération puissent accomplir

leurs tâches légales de manière plus efficace. Un projet a été lancé à cet effet par l'OFS. L'automne dernier, l'OFS a pu présenter un prototype. Il est prévu d'élaborer les bases légales et les concepts d'ici 2025.

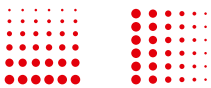
---

## 12. Papier de sécurité

L'offre d'un papier de sécurité, qui est généralement utilisé pour les attestations de domicile délivrées à partir du registre des habitants, est toujours très demandée.

2022 a été une année record depuis son introduction en 2017. 194 communes ont commandé 700 boîtes de 500 feuilles chacune.





---

## 13. Numérisation

La Confédération poursuit une gestion commune des données de base des personnes physiques afin de réduire les charges administratives liées aux saisies multiples par les autorités et aux obligations d'annoncer des citoyennes et des citoyens. Un principe important pour les données de base communes est le principe «once only». Cela signifie que certaines données ne doivent être saisies qu'une seule fois et réutilisées par tous les autres services administratifs. Le principe «once only»

est une bonne approche. Il comporte toutefois des défis qu'il ne faut pas sous-estimer. L'ASSH a été invitée à définir les «cas d'utilisation» possibles et les exigences sommaires en collaboration avec les cantons, l'administration numérique suisse (ANS) et d'autres parties prenantes. Jusqu'à présent, un premier «onboarding» virtuel a eu lieu, au cours duquel la vision et la procédure ont été expliquées et les idées discutées.

---

## 14. Consultations

Au cours de la période sous revue, l'ASSH s'est exprimée sur les consultations suivantes: la Loi fédérale sur l'utilisation de moyens électroniques (LMETA), la révision du Code civil suisse (autorisation du double nom) ainsi que sur le thème très important pour nous de l'«adaptation de la loi sur l'assurance-maladie». Pour ce dernier point, nous avons fait part de notre souhait que

la procédure d'appel pour les services des habitants soit enfin clairement réglementée par la loi. Car ce n'est qu'ainsi que la vérification de l'obligation d'assurance (une tâche que le canton délègue le plus souvent aux services des habitants) pourra être effectué correctement et efficacement. **Toutes les prises de position** de l'ASSH peuvent être consultées sur le site Internet.

---

## 15. Formation continue

Après la fin officielle de la pandémie de Covid, l'intérêt pour l'offre de formation continue de l'ASSH a rapidement augmenté. Il a été réjouissant de constater que tous les cours et séminaires ont été extrêmement bien fréquentés. Nous avons en outre constaté avec grand plaisir que la transition entre l'ère Franz Behrens et notre nouvelle conférencière principale, Anja Künzler, s'est faite sans problème. Nous tenons à remercier Anja Künzler pour son engagement et pour avoir assuré l'offre de formation continue de base de l'ASSH.

ter Rütimann. Un nombre considérable de participants au séminaire ont suivi une formation continue intensive lors de quatre manifestations différentes. Le responsable de la formation continue a constaté sur place la garantie du succès de l'enseignement. Le séminaire spécialisé de trois jours qui s'est tenu à St-Moritz au printemps a de nouveau proposé de nombreux thèmes passionnants ainsi que la possibilité d'une supervision, qui a été largement utilisée et appréciée par les participants au séminaire. Un grand merci à notre membre Oliver Ehrat pour l'excellente organisation et la compilation des thèmes du séminaire et de la formation. L'offre de formation continue s'est encore concentrée sur le domaine des documents d'identité et des étran-

Comme chaque année, les séminaires spécialisés ont eu lieu dans la belle ville de Weggis, au bord du lac des Quatre-Cantons, sous la direction compétente de Pe-



Verband Schweizerischer Einwohnerdienste (VSED)  
Association suisse des services des habitants (ASSH)  
Associazione svizzera dei servizi agli abitanti (ASSA)  
Associazioni svizra dals servetschs als abitants (ASSA)

gers. Sous la direction compétente d'Alexander Ott et de son équipe, les participants au cours ont été formés et sensibilisés à l'aide d'exemples réels tirés de notre quotidien professionnel. En tant que tâche permanente importante, les services des habitants constituent la première ligne de front contre l'utilisation abusive des documents remis et effectuent ainsi un travail préparatoire précieux pour les autorités compétentes en matière de migration.

La principale nouveauté de l'année 2022 a été la mise en place réussie de l'offre de formation continue en Suisse romande. Ainsi, des cours ont été organisés

pour la première fois dans les cantons de Fribourg, Neuchâtel et Valais. Ils ont affiché complet et les réactions des participants étaient très positives. Cela a été rendu possible grâce à un groupe de conférenciers extrêmement motivés et compétents issus des propres rangs de l'ASSH. Un grand merci à tous les participants pour la réalisation de l'un des principaux objectifs du comité de l'ASSH.

**Conclusion :** l'offre de formation continue de l'ASSH est variée, de haut niveau, et elle couvre désormais non seulement la Suisse alémanique, mais aussi la Suisse romande!

---

## 16. SYMIC (programme TIC ERZ)

Le système d'information central sur la migration (SYMIC) doit être renouvelé après une période d'exploitation de 15 ans. Parallèlement, les processus doivent être optimisés en collaboration avec les cantons et d'autres services concernés. L'année dernière, il s'agissait de lancer le projet global et différents projets partiels. Tous se caractérisent par une approche transparente et la participation des différentes parties prenantes qui travaillent avec SYMIC. L'ASSH participe au comité de programme avec Carmela Schürmann et Alexander

Ott. Elle représente en même temps l'Association des services cantonaux de migration (ASM). Le modèle d'organisation du programme ERZ a été élaboré récemment avec des organisations partenaires. Dans ce cadre, l'ASM ainsi que l'association des autorités cantonales du marché du travail (AOST) sont représentées chacune par un coordinateur de programme. Ceux-ci doivent assurer la coordination avec la direction du programme et du projet ainsi qu'avec les groupes de travail et les projets partiels prévus.

---

## Remerciements

Pour terminer, je remercie, au nom de l'ensemble du comité, nos membres pour leur intérêt et leur participation à l'avenir de l'ASSH ainsi que pour leur engagement dans les projets et les groupes de travail! Je remercie également tous les membres du comité pour leur engagement extraordinaire et persévérant dans les

travaux préparatoires pour le développement de l'association! Mes remerciements vont aussi à toutes nos associations partenaires et les différentes personnes de contact dans les offices fédéraux et dans les cantons pour la bonne collaboration, les échanges animés et la possibilité de participer aux différents projets.



**Verband Schweizerischer Einwohnerdienste (VSED)**  
**Association suisse des services des habitants (ASSH)**  
**Associazione svizzera dei servizi agli abitanti (ASSA)**  
**Associazioni svizra dals servetschs als abitants (ASSA)**

## Impressions 2022/2023



Visite du siège de l'ONU à Genève



Le comité au stade du FC Servette



Départ de Walti du Comité



Formation continue en Suisse romande